

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE BURGALAYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30/07/2021

Envoyé en préfecture le 02/08/2021

Reçu en préfecture le 02/08/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID: 031+213100928-20210802-2021_029-DE

Date de convocation : 22/07/2021

Date d'affichage : 22/07/2021

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11

- Présents : 8

- Votants : 8

- Procuration : 0

Objet : Fixation du tarif des coupes affouagères de bouleau

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 30 juillet à 21h00, le Conseil Municipal de BURGALAYS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CASTEX Claude, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames CASTEX Claude, CORREGÉ Amandine, RUFFAUX Véronique,

Messieurs CONQUES Jean, CORET Joseph, LOO Jean-Pierre, MAGUIS Robert, PEFAURE Éric.

ÉTAIENT EXCUSEES : DESPORTES Christelle, LADEVEZE Christine, ZAMORA Jeanine.

SECRETARIE DE SÉANCE : Monsieur CONQUES Jean

LA SÉANCE EST OUVERTE,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer le tarif des coupes affouagères de bouleau.

Madame le Maire propose de fixer à 5€ HT le mètre cube.

Madame le Maire rappelle aussi les modalités d'attribution fixée par la délibération du 13 juillet 2001 :

- L'attribution de toute coupe est réservée aux habitants de Burgalays résidant en permanence sur la commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif :

- De la coupe de bouleau à 5€ HT le mètre cube.
- Les modalités d'attribution restent inchangées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

